

c) *Immeuble Marconi, 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal*

Immeuble de quatre étages—Pierre et brique, de 80' 6" x 70' 3", avec sous-sol de pleines dimensions, un ascenseur et 10 chambres-fortes, local d'une superficie d'environ 25,000 pieds carrés—espace en pieds cubes: immeuble principal, 310,993; sous-sol, 48,659; total, 359,652.

d) *Toronto (Ont.) et Vancouver (C.-B.), Bureaux de production*

## AMEUBLEMENT ET PAPETERIE

## 2. CABLE AND WIRELESS LIMITED

a) *Bamfield (C.-B.)*

## TERRAINS

110 acres—Tous les immeubles de la compagnie sont construits sur ce terrain (une demi-acre étant cédée à bail à l'Église Unie du Canada).

80 acres—Contiennent un réservoir et du bois debout.

## IMMEUBLES

Bureau principal—salle des instruments, bureaux du directeur, atelier, salle d'essai, A.L., répétitions, dossiers, papeterie, entrepôt et chambre des piles, etc.

Résidence du directeur; cottages nos 1-12; appartements nos 1 et 2—tous occupés par le personnel de la compagnie.

Appartements des messieurs—cercle, bibliothèque et salle de billard—avec chambres à coucher et autres pièces.

Appartements (de service)—occupés par les domestiques.

b) *Montréal (P.Q.)—Outillage électrique, ameublement et entrepôts.*c) *Halifax (N.-É.)—Outillage électrique, ameublement, entrepôts, et lignes souterraines entre le bureau du Pacifique-Canadien, rue Barrington, et les têtes de câbles, à Pointe Pleasant-Park.*d) *Havre-de-Grâce (Terre-Neuve)—Terrain—Un tiers d'acre (env.). Immeubles—Un à deux étages en brique, couvrant une superficie de 3,000 pieds carrés. Outillage électrique, ameublement, entrepôts et ligne de terre de Havre-de-Grâce à Brigus.*e) *Toronto (Ont.) et Vancouver (C.-B.), Bureaux de production*

## AMEUBLEMENT ET PAPETERIE

f) *Saint-Jean (Terre-Neuve). A Terre-Neuve, la station radiotéléphonique et son matériel sont la propriété de la Canadian Marconi Company, mais c'est l'Avalon Telephone Company qui les exploite en son nom.*

Au début, nous n'avions pas l'intention d'acquérir ces biens, mais maintenant que Terre-Neuve est devenue province canadienne, la situation est un peu différente. Peut-être déciderons-nous d'acheter ou de ne pas acheter: tout dépendra alors de l'entente que nous pourrions conclure avec la *Canadian Marconi Company* par rapport à son exploitation à Terre-Neuve.

IX *Fonds pour l'acquisition desdits biens.*

On prévoit qu'en vue de l'achat de ces biens et afin de constituer un fonds de roulement pour les trois ou quatre mois qui s'écouleront jusqu'à ce que les